

# Politique de santé et sécurité

Tetra Tech, Inc. s'engage à fournir et à maintenir un environnement de travail sain, sûr et sécurisé pour nos collaborateurs. Le programme de Tetra Tech est conçu pour traiter les dangers associés à notre activité et pour prévenir les blessures et maladies sur le lieu de travail. Tetra Tech entend assumer ses responsabilités en s'engageant sur les points suivants :

- Fournir un environnement de travail sûr, sécurisé et sain et promouvoir des initiatives de bien-être mental, physique et social ;
- Respecter les normes, lois et règlements applicables ;
- Désigner le personnel responsable de la mise en œuvre des programmes de santé et sécurité ;
- Communiquer les programmes et pratiques de santé et sécurité à travers toute l'organisation ;
- Encourager la participation des employés au programme de santé et sécurité au travail (SST) ;
- Réduire les risques potentiels par l'identification et l'évaluation des dangers, la formation des employés et des pratiques de travail sécuritaires ;
- Signaler et enquêter sur les événements liés à la SST et partager les enseignements tirés au sein de l'entreprise et, le cas échéant, dans l'industrie au sens large ;
- Allouer des ressources suffisantes au programme ;
- Mettre en œuvre des mesures d'application et de responsabilité ; et
- Établir des normes de performance en SST et assurer l'amélioration continue du programme SST.

La direction est chargée de veiller à ce que les lieux de travail de Tetra Tech soient sécuritaires et à ce que les risques, les dangers et les infractions à la sécurité qui sont portés à son attention fassent l'objet d'une enquête et soient corrigés rapidement.

Les collaborateurs de Tetra Tech sont tenus de se conformer à la politique, aux programmes et aux normes de SST de Tetra Tech, et d'effectuer leur travail de manière sécuritaire, sans nuire à eux-mêmes, aux autres employés, à toute autre personne ou à des biens.

Le respect de cette politique est obligatoire. Toute violation volontaire ou négligente de cette politique sera considérée comme un motif de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.



**Dan Batrack**  
CHEF DE LA DIRECTION